



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté,
de la légalité
et des collectivités locales**

Arrêté n°BEMP2023320 - 0001

Nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes du département de l'Aube

La Préfète de l'Aube,
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11, relatifs aux commissions de contrôle des listes électorales ;

VU le décret du 30 mars 2022 nommant Madame Cécile DINDAR, préfète de l'Aube ;

VU le décret du 26 janvier 2023 nommant Monsieur Mathieu ORSI, secrétaire général de la préfecture de l'Aube ;

VU l'arrêté n°BEMP2023030-0001 du 30 janvier 2023 portant modification des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales ;

VU l'arrêté préfectoral n°PCICP2023108-0002 du 18 avril 2023 portant délégation de signature à Monsieur Mathieu ORSI, secrétaire général de la préfecture l'Aube ;

VU les propositions des maires des communes concernées ;

VU les désignations des représentants par le président du tribunal judiciaire du département ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Aube ;

ARRÊTE

Article 1^{er}: Sont désignés, pour trois ans, membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales, les personnes dont les noms figurent en annexe.

Article 2 : L'arrêté modificatif n°BEMP2023030-0001 du 30 janvier 2023 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes du département de l'Aube est abrogé.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture de l'Aube, la sous-préfète de l'arrondissement de Nogent-sur-Seine, le sous-préfet de l'arrondissement de Bar-sur-Aube et les maires des communes du département de l'Aube, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aube.

Troyes, le **16 NOV. 2023**

Pour la préfète et par délégation,
Le secrétaire général,



Mathieu ORSI